

Procès-verbal Commission sportive Jeudi 8 mai 2024

Les membres de la commission se sont réunis en visioconférence.

Présents : R. PEREYROL, J.-M HELLER , K. CAPELLI

Excusé : H.-L. GACHOT, R. OPPIZZI

Invitée : S. IVALDI

Calendrier

Suite à une modification du calendrier fédéral, le week-end de la journée 4 du championnat par équipes de deuxième phase a été échangé avec celui des championnats de France senior. La CSR propose de suivre et de modifier la date de la journée 4 du championnat régional.

Championnat par équipes

Journée 6.

- Forfait de l'équipe de TT Somme-Loire 1 contre CP Genlis 1 en R3 poule 4. L'équipe de TT Somme-Loire 1 est déclarée battue par forfait simple 0-14 et marque 0 point rencontre. La caution est confisquée et une amende correspondant aux frais de déplacement est appliquée. L'équipe de TT Somme-Loire 1 doit verser une nouvelle caution pour pouvoir prétendre à continuer le championnat.

Journée 7.

- Pour la rencontre de R3 poule 7 TT Arbouans 2 Roche-Besançon 5, l'équipe de Roche-Besançon 5 comportait trois joueurs mutés. En application de l'article 1.2 du règlement régional du championnat par équipes, l'équipe de Roche-Besançon 5 est déclarée battue par pénalité 0-14 et marque 0 point rencontre. Amende de 20€ pour Roche-Besançon.
- Lors de la rencontre de R3 poule 6 JA Maîche 1 – TT Arbouans 1 le joueur Pascal Vallat s'est blessé pendant sa deuxième partie, les pompiers sont intervenus. La perte de points pour la partie suivante n'est pas appliquée.
Lors de cette rencontre des comportements peu respectueux ont été rapportés. Le rapport de JA n'en fait pas mention. Le score de la rencontre est entériné.

Il est souhaitable que l'utilisation de la feuille PDF Girpe soit obligatoire pour les rencontres de championnat régional.

Pour les abandons de joueurs, la perte de points pour la partie suivante n'est pas appliquée en cas de présentation d'un certificat médical.

Il est envisagé de supprimer l'obligation de JA neutre en R1.

Procès-verbal Commission sportive Jeudi 8 mai 2024

Criterium fédéral

- Pour la qualification aux titres régionaux les listes sont basées sur les points criterium. Les joueuses qui participent au criterium fédéral mais ne souhaitent pas monter en nationale ont un écart de deux lettres pour les points criterium. Passage à un écart d'une lettre pour la saison prochaine.
- Pour les benjamins et minimes, actuellement, les points criterium sont répartis sur deux lettres alors qu'ils sont dans une seule division. Le but était qu'il y ait moins d'écart avec la première division départementale. Mais cela les désavantage pour l'accès à la nationale en début de saison.